

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**  
Conseil Territoire de Marseille Provence

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT  
AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-  
PROVENCE A L'ASSOCIATION TERRITOIRES SOLIDAIRES ET PAIEMENT DE  
LA COTISATION 2019**

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, la Métropole Aix- Marseille Provence est un des acteurs locaux majeurs de la coopération internationale pour l'eau et l'assainissement.

L'association Territoires Solidaires qui regroupe les acteurs de la coopération internationale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour objectif le développement et l'amélioration qualitative des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale conduites par l'ensemble des acteurs publics et privés situés sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C'est la raison pour laquelle il est souhaitable que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion à l'association Territoires Solidaires.

Le montant de la cotisation est fixé à 5 000 € au titre de l'année 2019.